

GSA / Règlement du Championnat Amicale Seniors Inter-Clubs

OCTOBRE 2025- Le règlement est actualisé et remplace le précédent - Veuillez supprimer celui en votre possession

STRUCTURE

Ce championnat est placé sous la responsabilité du secrétaire GSA, Pierre LEOPOLDES et avec l'assistance des Capitaines des clubs qui se réuniront en fin de saison pour préparer la saison future et revoir la situation de l'Amicale.

RENCONTRES

Les rencontres se jouent par équipes de 15 personnes. Le minimum est de 12 joueurs. Si le quota n'est pas atteint, le club se pénalise de lui-même pour le calcul des résultats.

Les dates des rencontres seront fixées lors des réunions des Capitaines et devront se situer **entre le 1^{er} avril et mi-septembre au plus tard** afin de permettre l'organisation de la réunion des capitaines début octobre.

Les rencontres débutent à **9 h 30 ou 10 h** sauf entente **spéciale** et motif **exceptionnel** entre les Capitaines concernés. Elles se jouent en stableford selon les règles de la FFG régissant les compétitions seniors, les hommes partant des repaires jaunes et les dames des repaires rouges.

Selon les possibilités d'organisation de chaque club, les départs se font en shot-gun ou des trous 1 et 10 simultanément afin qu'après la rencontre un repas en commun puisse réunir tous les participants et participantes.

COMPOSITION DES POULES

****** Le Groupe D1 (ex-A) est composé des clubs ayant obtenu les meilleurs résultats pour cette année de changement (2018). Le Groupe D2 (ex-B) comporte les autres clubs aux résultats plus modestes. L'année suivante, le championnat terminé, les 2 premiers clubs de la D2 montent en D1 et les 2 derniers du Groupe D1 rejoignent la D2.

COMPOSITION DES EQUIPES ET MIXITE

Quand la mixité revient à l'ordre du jour ! En effet, l'accord est conclu (21/10/2021) à l'unanimité. Pas d'abstentions et pas de contres. Le quota Homme/femme n'entre pas en ligne de compte.

Toute personne, **membre d'un club participant** et faisant partie de l'Amicale des seniors, sauf si le club n'en dispose pas, pourra, à l'initiative du Capitaine et sous sa responsabilité, faire partie de l'équipe quel que soit son index. Celui-ci est toutefois ramené à 30,4 (handicap 30) lors des compétitions pour ceux ayant un index supérieur.

Un joueur ne peut pas jouer pour deux clubs. Il doit jouer pour son club de licence.

Les capitaines se réunissent le jour même avant le début de la compétition en signalant le nom des joueurs de leur équipe qui font office de remplaçants sans que ces derniers en soient informés.

DELAÏ D'INSCRIPTION

Les engagements doivent parvenir au moins 5 jours avant la compétition au club recevant. Celui-ci établit les listes de départ et les faxe aux autres clubs dès que possible, au minimum l'avant-veille de la date de la rencontre.

Les listes d'engagement doivent comporter le nom, prénom, numéro de licence et l'index actualisé des joueurs et joueuses ainsi qu'éventuellement 1 ou 2 remplaçants. Ces derniers nommément désignés pourront jouer en cas de désistement de dernière minute et être substitués aux joueurs ou joueuses absents.

CLASSEMENTS ET RESULTATS

Pour le calcul du classement, seront pris en compte **les 3 meilleurs Bruts et les 6 meilleurs Nets** de chaque équipe.

Le classement final se fera par addition des points des différentes rencontres.

Les joueurs pris en Brut ne peuvent pas compter en Net.

En cas d'égalité de plusieurs joueurs dans l'équipe pour le 3^e Brut, celui qui a le plus petit résultat en Net comptera en Brut.

En cas d'égalité entre 2 ou plusieurs équipes lors du classement final, le départage se fera sur le 4^e meilleur **brut**, le 5^e, etc en ne tenant compte uniquement que de la dernière rencontre.

Ces points ne seront toutefois pas rajoutés au total pour ne pas léser les autres équipes.

Les résultats des rencontres sont à transmettre au secrétaire de la ligue concernée **dès que possible** afin que celui-ci puisse en aviser périodiquement l'ensemble des clubs.

BOULES BLEUES

Lors de la réunion en octobre 2022, les capitaines ont voté d'un commun accord que les seniors ayant atteint 75 ans et avec un index supérieur à 18 auront le choix de partir des boules bleues **avec les coups reçus des boules bleues**.

CONDITIONS FINANCIERES

GSA ne disposant pas de fonds propres et afin de faire face aux différents frais administratifs générés, le secrétaire fera appel en cas de besoin aux clubs pour le versement d'une participation et à la Ligue d'Alsace pour des subventions.

La participation financière réclamée aux joueuses et joueurs est actuellement fixée à 65 €.

Ce montant inclus le green-fee, le repas (entrée et plat ou plat et dessert) et la boisson normale du repas (en principe ¼ de vin ou une bière, plus eau). Il n'est pas prévu d'en-cas.

Les Capitaines feront part à leurs homologues du mode de paiement leur convenant le mieux avant de recevoir les clubs chez eux

Cette participation est définie annuellement lors des réunions des Capitaines.

Une cotisation annuelle est demandée aux clubs pour participation aux frais de secrétariat et payée lors de la réunion annuelle en automne. Elle était de 45 € dans le passé. Mais les capitaines proposent de la passer à 50 € à partir de 2021.

LITIGE

Tout litige devra se régler immédiatement entre les Capitaines concernés et selon les règles de la FFG en vigueur. En cas de désaccord, ce litige sera porté à la connaissance du secrétaire GSA qui se prononcera en se faisant éventuellement assister par une autorité de la Ligue.

VOITURETTES

L'utilisation d'une voiturette est autorisée à condition de présenter un certificat médical **récent** et valable. Toutefois, il est formellement interdit qu'un joueur du même fly y dépose son sac sous peine d'être exclu de la compétition ainsi que le conducteur de la voiturette.

Exception faite pour les rencontres seniors au golf d'Ammerschwihl où les voiturettes sont mises à la disposition des joueurs.

MODIFICATION

A compter de la saison 2023, l'AFC changera de logo et deviendra GSA (Golf Seniors Alsace). Cette modification a été adoptée à l'unanimité lors de la réunion des capitaines à Ammerschwihl le 9/03/2023.

Pierre LEOPOLDES
Secrétaire du GSA

- Le calcul du classement a été modifié en réunion des capitaines le 11 octobre 2016.
- Participation financière (60 €) modifiée en mars 2017.
- La nouvelle composition des équipes en Alsace, Division 1 et 2 (ex-Poules) a été décidée lors de la réunion du 9/10/2018 au golf des Bouleaux.
- La participation financière passera à 65 € en 2025 (décision prise à l'unanimité lors de la réunion le 21 mars 2024).
- La décision de supprimer la réunion de printemps a été prise lors de la réunion du 18 octobre 2024 à Hombourg.